

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 JUIN 2013

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 20/06/2013
Date d'affichage : 01/07/2013

Présents : M. LERUSE Marc, Maire ; Mme DELALLEAU Jocelyne, MM. STEFUNKO Jean, PFEFFER Maurice, JORDAT Daniel, Adjoints ; Mmes PFEFFER Jacqueline, VERGNORY Françoise; MM. NAUGUET Christophe, HABERT Michel .

Absents : Mme CARMIGNAC Josette ;

Absents excusés : Mme PAQUERIAUD Joëlle ayant donné pouvoir à Mme VERGNORY ; Mme FRANGI Martine ayant donné pouvoir à Mme DELALLEAU, Mme FONTANEAU Marie-Madeleine ayant donné pouvoir à M. LERUSE, Mme BOUCHET Marie-Pierre, M.SPAHN Thierry, M. BLONDAT Eric ayant donné pouvoir à M. JORDAT, M. PIOU Denis

M. Christophe NAUGUET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, concernant la rénovation du carré militaire du cimetière. Ces travaux avaient déjà été prévus au budget primitif 2013 mais une nouvelle délibération est nécessaire pour compléter la demande de subvention adressée à Mme la Députée.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette demande.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du PV du conseil municipal du 28 mai 2013
- 2) Budget service des eaux : décision modificative
- 3) Restauration scolaire : avenant au contrat OCRS
- 4) Poste d'adjoint d'animation contractuel
- 5) Tarifs de cantine 2013/2014
- 6) Enquête publique : plan pluriannuel des opérations de dragages des voies d'eau du lot A
- 7) Démission d'un conseiller municipal suite à déménagement
- 8) La rénovation du carré militaire du cimetière
- 9) Informations et questions diverses

1) Lecture du PV du conseil municipal du 28 mai 2013

- le projet de construction de logements conventionnés dans le centre bourg a été porté à la connaissance de M. le Sous-Préfet lors de sa visite du 19 juin. M. le Maire a sollicité son appui dans cette affaire.
- un rendez-vous est programmé avec la SNCF le 9 juillet concernant le nettoyage des fouilles le long de la voie de chemin de fer.
- M. le Maire se charge de convoquer les propriétaires des chiens qui sont laissés en liberté sur la voie publique.
- des fleurs ont été plantées autour de la fontaine.
- la communauté de communes a refusé de prendre en charge le ramassage des dépôts sauvages autour des points d'apport volontaire.

- une consultation est en cours concernant l'achat de logiciels de gestion de l'urbanisme et du cimetière.

M. Stefunko réitère sa demande auprès de M. le Maire pour que cesse le stationnement de plusieurs véhicules 4 X 4 le long de la rue du Petit Villeblevin.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Budget service des eaux : décision modificative

M. le Maire expose qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits du compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) en raison des dégrèvements accordés par la commission de l'eau. A l'inverse la part pollution que la commune reversera à l'agence de l'eau en 2013 sera moins importante que prévu puisque les encaissements sur 2012 ont été quasi nuls (du fait d'une seule facturation tardive en décembre). Les crédits du compte 701249 peuvent donc être diminués.

D'autre part un nouveau transformateur électrique a été commandé pour le poste station de pompage : le coût est de 10163.72 € HT. M. le Maire propose donc d'augmenter les crédits du chapitre 21 et de baisser ceux du chapitre 23.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide les modifications de crédits ci-dessous :

N° chapitre	N° article	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 3 000 €	
14	701249	Reversement à l'agence de l'eau – part pollution	- 3000 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
21	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 10 200 €	
23	2315	Immobilisations en cours	- 10 200 €	

3) Restauration scolaire : avenant au contrat OCRS

Un marché à bons de commande avait été conclu à compter du 1er septembre 2011 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois maximum à date anniversaire.

Pour l'année scolaire 2013/2014, le prix du repas augmente environ de 1 % par rapport à l'année scolaire précédente, à savoir : **2.424 € HT** (au lieu de 2.40 € HT).

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le renouvellement du contrat avec la société OCRS et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant.

4) Poste d'adjoint d'animation contractuel

L'expérience de l'année scolaire précédente ayant été positive, M. le Maire propose le recrutement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe sous contrat à durée déterminée pour le temps périscolaire entre 12h00 et 13h30 pour l'année scolaire 2013/2014. Il précise que l'organisation de cette plage horaire sera certainement modifiée à la rentrée 2014/2015 avec la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE DE CREER un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées par l'article 3,1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

- **FIXE** ainsi qu'il suit :
 - la durée du contrat : **du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014.**
 - la durée hebdomadaire de service du poste : **5h30 (temps annualisé)**
 - la nature des fonctions : surveillance, animation et encadrement des enfants de l'école primaire, et si besoin de l'école maternelle pendant le temps périscolaire entre 12h00 et 13h30.
 - le niveau de rémunération : 2ème échelon de l'Echelle 3– Indice brut **298** ; Indice Majoré: **310.**
- DIT que les crédits nécessaires au paiement de sa rémunération sont prévus au budget de la Commune.
- **MANDATE** le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5) Tarifs de cantine 2013/2014

Compte tenu de l'augmentation des charges pour l'année scolaire 2013-2014 (notamment les charges sociales et le prix d'achat des repas), M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs des repas. M. Stefunko remarque que la commune finance actuellement 60 % du service de cantine. Il souhaite que l'on revienne progressivement à un équilibre : 50% à la charge de la commune et 50% à la charge des parents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide donc à l'unanimité d'augmenter le prix du repas de **3 %** à compter du 1^{er} septembre 2013

soit : **repas occasionnel = 5,91 € repas au forfait= 4,22 €**

Pour l'année scolaire 2013/2014 basée sur 140 jours effectifs de cantine (vacances scolaires et jours fériés déduits) :

A compter du 1er septembre 2013, le **forfait mensuel** sera donc de :
 $140 \times 4,22 \text{ €} / 10 = \mathbf{59,08 \text{ €}}$

Cas particulier des enfants fréquentant la cantine et dont le repas est fourni par la famille :

Le **tarif occasionnel** de cantine quand le repas est fourni par la famille est fixé pour l'année scolaire 2013/2014 à 5,91 – 2.557 (coût d'un repas ttc) = **3,35 €**

le **tarif au forfait** de cantine quand le repas est fourni par la famille est fixé pour l'année scolaire 2013/2014 à 4.22 – 2.557 = **1.66 €**

L'année scolaire 2013/2014 étant basée sur 140 jours effectifs de cantine (vacances scolaires et jours fériés déduits),

Le **forfait mensuel** de cantine quand le repas est fourni par la famille est fixé pour l'année scolaire 2013/2014 à $140 \times 1.66 / 10 = \mathbf{23.24 \text{ €}}$

Le Conseil Municipal précise que ce tarif sera appliqué de manière exceptionnelle, uniquement quand le cas est justifié par une prescription médicale.

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

6) Enquête publique : plan pluriannuel des opérations de dragages des voies d'eau du lot A

M. le Maire rappelle qu'une enquête publique se déroule du 10 juin au 10 juillet 2013 sur une demande d'autorisation de plan de gestion pluriannuel d'opérations de dragages de voies d'eau. Les documents sont téléchargeables pendant la durée de l'enquête sur le lien suivant :

http://www.bassindelaseine.vnf.fr/PGPOD_Autorisation_Dragages-r227.html .

Dans le cadre de cette enquête le conseil municipal doit émettre un avis avant le 25 juillet 2013.

A l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable.

7) Démission d'un conseiller municipal suite à déménagement

M. le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Daniel DEPRESLES, conseiller municipal, en raison de son déménagement.

Suite à cette démission, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- M. JORDAT Daniel comme délégué titulaire au SIVOM Nord Sénonais,
- Mme DELALLEAU Jocelyne comme déléguée titulaire au CNAS,
- M. JORDAT Daniel comme délégué suppléant au SIARC,
- Mme DELALLEAU Jocelyne comme déléguée suppléante à la CCYN.

8) La rénovation du carré militaire du cimetière

Suite au vote du budget 2013, M. le Maire propose au Conseil de prendre une délibération concernant les travaux de rénovation du carré militaire du cimetière et d'adopter le plan de financement joint en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation des travaux
- Charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de Mme la Députée de l'Yonne au titre de la réserve parlementaire
- Charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de l'association « Le Souvenir français »
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet
- Adopte le plan de financement joint en annexe

9) Informations et questions diverses

- Suite à plusieurs demandes, M. le Maire propose au conseil municipal d'entamer une réflexion sur le fait de réserver une partie du cimetière à un colombarium.
- M. le Maire rapporte une demande d'habitants du Petit Villeblevin pour augmenter la durée de l'éclairage public, l'obscurité ayant favorisé selon eux le vol de leur voiture. Le conseil y est défavorable, alors qu'il est plutôt préconisé à l'heure actuelle de diminuer les éclairages publics pour des raisons environnementales.
- M. le Maire informe l'assemblée du départ en retraite en octobre d'un agent affecté au service des écoles et de la cantine ; il propose de ne pas faire de nouvelle embauche mais plutôt d'augmenter le temps de travail d'autres agents qui sont à temps partiel. Le conseil est favorable à cette réorganisation.
- Une convention a été conclue avec la Bibliothèque Départementale de l'Yonne pour le prêt de livres numériques.

M. STEFUNKO

- remercie le nouveau propriétaire du restaurant 64 Grande Rue pour son don de chaises à la commune. M. le Maire précise que le restaurant ouvrira le 4 juillet prochain.
- fait part de plusieurs devis reçus concernant des travaux sur la voirie : bordures à remonter rue de Flagy (560.00 € HT), réfection de 3 entrées en enrobés rue du Mousseau (1578.50 € HT), pose de bordures rue des Salles (2113 € HT)
- informe de la nécessité d'effectuer des travaux de curage sur le réseau pluvial ; le montant des travaux se situe autour de 2500 € HT.
- signale plusieurs inondations chez des particuliers suite aux orages et fortes pluies; ces problèmes seront étudiés au cas par cas.

M. PFEFFER

- sollicite la participation des conseillers municipaux pour les festivités du 14 juillet.
- informe que le jury des Maisons Fleuries passera entre le 22 et le 26 juillet.
- signale avoir demandé l'avis technique d'Eau de Paris dans le cadre de la consultation pour le remplacement du charbon actif en grains de la station de traitement des pesticides.

M. NAUGUET

- informe qu'un nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été élu. Leur première réunion se déroulera jeudi 4 juillet.

M JORDAT

- signale que, après les locations de la salle des fêtes le week-end, des sacs poubelles sont régulièrement retrouvés éventrés ; il demande la mise en place d'un local à poubelles fermé.
- demande la réunion de la commission des affaires rurales, avec à l'ordre du jour l'entretien des chemins.
- demande la remise en place de la croix qui se trouvait rue de la Croix St Vincent.
- fait le compte-rendu de la réunion du SIVU (Fourrière du Sénonais) du 24 juin.

MME DELALLEAU

- signale la fermeture de la société de Villeneuve-la-Guyard qui assurait le portage de repas à domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire,
Marc LERUSE